

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2046

19 octobre 2009

SOMMAIRE

AEIF LH Sub 01 S.à r.l.	98184	Meccarillos Suisse	98190
Batten Sàrl	98185	MGT 1 & 2 S.A.	98162
Batten Sàrl	98187	Midas Equityco S.à r.l.	98193
BBEIF LH Sub 01 S.à r.l.	98184	Miramar Le Parc Immobilier S.A.	98205
Birdie Investment Participation S.A.	98192	Montana Investments S.A.	98208
Caribbean Property Investing S.A.	98191	Must Properties and Investments S.A. ...	98208
Chaleur Appliquée	98203	Oberheim S.A.	98188
Clavadel Finance S.A.	98188	Office Portfolio Minerva III Sàrl	98167
CV Luxco S.à r.l.	98172	Pragmatic	98191
EPE S.à.r.l.	98172	Predicare S.à r.l.	98175
Esterel Bay Immobilier S.A.	98205	Pro Fencing Holdings S.A.	98175
Euroconsumers S.A.	98208	Rainstorm Holding S.à r.l.	98185
Euro-CRM Group	98208	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MILLE-	
Eurofinagest S.A.	98204	Wé	98189
Fina Investments S.A.	98162	Soficomex Holding S.A.	98192
Fina Investments S.A.	98202	Soficomex Holding S.A.	98192
Financière Express Holding 2001 S.A.	98166	Soficomex Holding S.A.	98192
Flagstone Finance S.A.	98188	Soficomex Holding S.A.	98208
Fortyifty Investholding S.à r.l.	98166	Soficomex Holding S.A.	98193
Galaxy S.à r.l. SICAR	98175	Soficomex Holding S.A.	98192
Garibaldi PE S.à r.l.	98163	Sorrag Invest S.A.	98187
Garibaldi S.à r.l.	98163	Speltz Sàrl	98205
Global Promotion S.A.	98204	Standex International Management S.A.	
Intemporel S.à r.l.	98202	98190
INVENCO European Hotel Real Estate II		Valvert Holdings S.à r.l.	98172
S.à r.l.	98189	Wachund Handelsgesellschaft A.G.	98191
Klipa Immobilien AG	98172	Wodalux S.A.	98207
Land and Business S.A.	98191	World Wines Trading S.à r.l.	98202
Lux'Partners S.à r.l.	98188	Xill S.A.	98162
Lux'Piscine S.à r.l.	98188	Zureta S.A.	98166
Meccarillos France	98184		

MGT 1 & 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.612.

—
Par la présente, nous tenons à vous faire part de notre décision de démissionner, avec effet à dater de ce jour, au mandat de Commissaire aux Comptes qui nous a été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 04 août 2009.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009127430/12.

(090153369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Fina Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.542.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2009:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur René SCHLIM, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg en remplacement de Madame Michèle HELMINGER, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009127431/14.

(090153389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Xill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.140.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg extraordinairement en date du 24 septembre 2009 que les mandats suivantes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015:

Administrateurs:

- Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, administrateur et Président du conseil;

- Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur de sociétés, demeurant 9 rue Devant la Croix, B-6747 Chatillon, administrateur;

- Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant à Luxembourg, 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, administrateur.

Reviseur

- AUTONOME DE REVISION ayant son siège à Luxembourg, 74, rue de Merl, L-2146, numéro RCS E955.

Luxembourg, le 28/09/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009127428/22.

(090153874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

**Garibaldi S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Garibaldi PE S.à r.l.).**

Capital social: EUR 2.572.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.787.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of June.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Garibaldi S.C.S., a société en commandité simple incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number 104786,

duly represented by Mrs. Rania Kiderchah, licenciée en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, dated June 19, 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of Garibaldi PE S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 104787, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg on December 10, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 196 dated March 4, 2005. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, prenamed, of November 28, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 192 dated February 16, 2007 (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of the Company's purpose
2. Subsequent amendment of Article 2 of the articles of association
3. Amendment of the name of the Company
4. Subsequent amendment of Article 4 of the articles of association

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to modify the purpose of the Company by making an explicit reference to the Project Interests.

Second resolution

The sole member resolves subsequently to amend Article 2 of the articles of association which shall now read as follows:

" Art. 2. Objects and Definitions.

Art. 2.1. Objects. The purpose of the Company shall be acquiring, owning and selling or otherwise disposing of Project Interests, and directly or indirectly, through the ownership of Project Interests, developing, holding, managing, operating, leasing, mortgaging, altering, repairing and selling (as the case may be), or otherwise disposing of the Project, and with respect to Project Interests consisting of debt, exercising all rights of the holders of such debt.

The Company may engage in all such activities and transactions as the managers may deem necessary or advisable in connection with or incidental to the foregoing. The Company shall take all actions with respect thereto in accordance with the provisions of these Articles.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement in the issuance of bonds and indentures. In a general fashion, it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to affiliated companies, take controlling and supervising measures and carry out any operation which the managers may deem useful in the accomplishment and development of the Company's purpose.

Art. 2.2. Definitions. "Agreement" means the amended and restated agreement of limited partnership of Garibaldi S.C.S (the "Partnership") as entered into as of 18 April 2005 and as further amended by and among Garibaldi GP S.a r.l., HEDF Co-Investment S.a r.l. and Milano Assicurazioni S.p.A.

"Buildings" has the meaning ascribed thereto in the Agreement.

"Development Parcels" has the meaning ascribed thereto in the Agreement.

"Fund" means the Italian closed end investment fund named "Porta Nuova Garibaldi - Fondo commune di investimento immobiliare speculativo di tipo chiuso" and any successor fund that owns all or a portion of the Project.

"Fund Units" mean units issued by the Fund representing the investment of the investors in the Fund.

"Indebtedness" has the meaning ascribed thereto in the Agreement.

"Project" means the Site and the real estate mixed use redevelopment project to be constructed on the Site as further described in the Agreement.

"Project Entity" means any person or entity owning a Project Interest in which the Company has a direct or indirect interest as a legal or beneficial owner or a debt holder.

"Project Interests" means any of the following interests of the Company which are related directly or indirectly to the Project: (i) direct or indirect equity or other economic interests in Project Entities; (ii) direct or indirect ownership of Fund Units; (iii) legal or beneficial ownership interests in Development Parcels and/or Buildings; (iv) leasehold interests in Development Parcels and/or Buildings; (v) secured debt for which one or more Project Interests are a substantial part of the security; (vi) unsecured debt issued by a person the principal assets of which are one or more Project Interests; (vii) other direct or indirect interests in the Project, or the income or revenues thereof, however denominated and whether such interests are equity interest or serve as security for, or are payable on account of, Indebtedness.

"Site" means the Garibaldi Repubblica Site as ascribed thereto in the Agreement.

Third resolution

The sole member resolves to change the name of the Company from "Garibaldi PE S.à r.l." to "Garibaldi S.à r.l."

Fourth resolution

The sole member resolves subsequently to amend Article 4 of the articles of association which shall now read as follows:

" **Art. 4. Name.** The Company will have the name "Garibaldi S.à r.l."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with Us, the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinquième jour de juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Garibaldi S.C.S., une société en commandite simple constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 104786,

dûment représentée par Madame Rania Kiderchah, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 19 juin, 2009;

ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Garibaldi PE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 104787, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence au Luxembourg, en date du 10 décembre, 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 196, en date du 4 mars, 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, prénommé en date du 28 novembre, 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 192 en date du 16 février, 2007 (ci après la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour:

Agenda:

1. Modification de l'objet de la Société
2. Modification subséquente de l'Article 2 des statuts de la Société
3. Modification de la dénomination de la Société

4. Modification subséquente de l'Article 4 des statuts de la Société

La partie apparente a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet de la Société en faisant explicitement référence aux Participations dans le Projet.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier subséquemment l'Article 2 des statuts de la Société qui devra se lire comme suit:

" Art. 2. Objets et Définitions.

Art. 2.1. Objets. L'objet de la Société est d'acquérir, de posséder et de vendre ou de disposer des Participations dans le Projet et, directement ou indirectement, par la détention des Participations dans le Projet, développer, détenir, gérer, exploiter, louer, hypothéquer, modifier, réparer et vendre (suivant le cas) ou disposer autrement du Projet, et relativement à des Participations dans le Projet se composant de dettes, dans les respect de dette composant les Participations dans le Projet, exercer tous les droits des détenteurs de ces dettes.

La Société peut s'engager dans toutes activités et transactions que les gérants jugent nécessaire ou souhaitable en relation avec ou liées à ce qui précède. La Société doit prendre toutes les mesures à cet égard en conformité avec les dispositions des statuts de la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par placement privé dans l'émission d'obligations et d'engagements contractuels. D'une manière générale, elle peut assister (sous forme de prêts ou autrement) à des filiales, prendre des mesures de contrôle et de supervision et procéder à toute transaction que les gérants jugent utile pour l'accomplissement et le développement de l'objet de la Société.

Art. 2.2. Définitions. "Pacte" signifie le pacte de partenariat de Garibaldi S.C.S, modifié et reformulé tel que conclu le 18 avril 2005 et encore modifié par et entre Garibaldi GP S.à r.l., HEDF Co-Investment S.à r.l. et Milano Assicurazioni S.p.A.

"Bâtiments" a la signification donnée dans le Pacte.

"Parcelles de Développement" a la signification donnée dans le Pacte.

"Fond" signifie le fond immobilier fermé italien dénommé "Porta Nuova Garibaldi - Fondo commune di investimento immobiliare speculativo di tipo chiuso" et tout fonds successeur qui détient tout ou partie du Projet.

"Parts du Fonds" signifie des parts émises par le Fonds représentant l'investissement des investisseurs dans le Fond.

"L'Endettement" a la signification donnée dans le Pacte.

"Projet" signifie le Site et le projet de réaménagement d'immobilier à usage mixte qui sera construit sur le Site tel que décrit dans le Pacte.

"Entité du Projet" signifie toute personne ou entité détenant une Participation dans le Projet dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte en tant que propriétaire légal ou bénéficiaire ou titulaire de dette.

"Participation dans le Projet", signifie une quelconque des participations suivantes de la Société directement ou indirectement liée au Projet: (i) des capitaux ou autres intérêts économiques investis directement ou indirectement dans les Entités du Projet, (ii) la détention directe ou indirecte de Parts du Fond, (iii) détention légale ou bénéficiaire de participations dans les Parcelles de Développement et / ou les Bâtiments, (iv) droits de tenure à bail dans Parcelles de Développement et / ou les Bâtiments, (v) dette garantie pour laquelle une ou plusieurs Participations dans le Projet sont une partie importante de la garantie, (vi) une dette non garantie émise par une entité dont les principaux actifs sont une ou plusieurs Participations du Projet (vi) autres participations directes ou indirectes dans le Projet, ou les revenus ou les profits de celles-ci, qu'ils soient ou non autrement dénommés, et que ces participations soient des participations en fonds propres ou servent de garantie, ou qu'elles soient payables au titre de l'Endettement.

"Site" signifie Garibaldi Republica Site comme défini dans le Pacte.

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société de "Garibaldi PE S.à r.l." en "Garibaldi S.à r.l."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier subséquemment l'Article 4 des statuts de la Société qui devra se lire comme suit:

" **Art. 4. Dénomination sociale** ". La Société a comme dénomination "Garibaldi S.à r.l."

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, au jour indiqué au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. KIDERCHAH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26191. Reçu soixante-quinze euros (75€)
Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009126667/168.

(090153136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Zureta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.942.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2009 que:

- SER. COM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social 3, rue Belle Vue L-1227 Luxembourg, a été nommée Commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

- Madame Valérie WESQUY, employée privée née à Mont Saint Martin le 6 mars 1968 et demeurant professionnellement à Luxembourg 3, rue Belle Vue, L-1227, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Herman J. J. MOORS, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

- Madame Valérie WESQUY a été nommée nouvel président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 01/10/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009127425/19.

(090153955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Financière Express Holding 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 84.420.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2009 que:

- CERTIFICA Luxembourg S.à.r.l. ayant son siège au 54, avenue Pasteur à L -2310 Luxembourg été nommé Commissaire aux comptes en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l. commissaire démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 01/10/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009127427/15.

(090153935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Fortyifty Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.807.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56228 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009127455/12.

(090153706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Office Portfolio Minerva III Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.010,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 135.142.

—
In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Office Portfolio Minerva III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.142 and having a share capital of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 14 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 307 on 6 February 2008.

THERE APPEARED:

1) Project Minerva Properties S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.788 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) (TEH Investors),

here represented by Mr Manfred Muller, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

2) Office Portfolio Minerva II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.145 and having a share capital of twenty thousand and ten euro (EUR 20,010) (Minerva II and together with TEH Investors, the Shareholders),

here represented by Ms. Tulay Sonmez, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. Three hundred and forty thousand (340,000) A Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, ten thousand (10,000) B Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and one million six hundred and fifty thousand (1,650,000) C Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

II. The meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

III. The proxies, after signature ne varietur by the proxyholders of the appearing parties, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

IV. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twenty thousand euro (EUR 20,000) represented by three hundred and forty thousand (340,000) A Shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, ten thousand (10,000) B Shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and one million six hundred and fifty thousand (1,650,000) C Shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to twenty thousand and ten euro (EUR 20,010) by the issuance of (i) one hundred and seventy (170) new A Shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and having the same rights as the already existing A Shares, (ii) five (5) new B Shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and having the same rights as the already existing B Shares and (iii) eight hundred and twenty-five (825) new C Shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and having the same rights as the already existing C Shares.

2. Subscription for these newly issued shares and payment in full of such new shares by a contribution in kind..

3. Subsequent amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital to be adopted under item 2. above.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

V. After due deliberation, the Meeting unanimously resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twenty thousand euro (EUR 20,000) represented by three hundred and forty thousand (340,000) A Shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, ten thousand (10,000) B Shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and one million six hundred and fifty thousand (1,650,000) C Shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to twenty thousand and ten euro (EUR 20,010) by the issuance of (i) one hundred and seventy (170) new A Shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and having the same rights as the already existing A Shares, (ii) five (5) new B Shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and having the same rights as the already existing B Shares and (iii) eight hundred and twenty-five (825) new C Shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and having the same rights as the already existing C Shares.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon,

1) TEH Investors, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to the one hundred and seventy (170) new A Shares and to have them fully paid up at the price of two million three hundred eighty-seven thousand four hundred twelve euro (EUR 2,387,412), of which (i) one euro and seventy eurocents (EUR 1.70) shall be allocated to the nominal corporate capital account of the Company, and (ii) the remaining, i.e. two million three hundred eighty-seven thousand four hundred ten euro and thirty eurocent (EUR 2,387,410.30) to the share premium account of the Company by way of a contribution in kind consisting in an assignment of a claim (the TEH Investors Claim).

2) Minerva II, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to the five (5) new B Shares and the eight hundred and twenty-five (825) new C Shares, and to have them fully paid up at the price of eleven million six hundred fifty-six thousand one hundred and eighty-eight euro (EUR 11,656,188), of which (i) eight euro and thirty eurocent (EUR 8.30) shall be allocated to the nominal corporate capital account of the Company, and (ii) the remaining, i.e. eleven million six hundred fifty-six thousand one hundred seventy-nine euro and seventy eurocent (EUR 11,656,179.70) to the share premium account of the Company by way of a contribution in kind consisting in an assignment of a claim (the Minerva II Claim).

Proof of the full payment of the above contributions for a total amount of fourteen million forty-three thousand six hundred euro (EUR 14,043,600) results from a certificate of the management of the Company, issued on July 22, 2009.

The aforesaid certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Statement

1) TEH Investors further declares and approves in respect of the TEH Investors Claim that:

- it is the full owner of the TEH Investors Claim;
- it is solely entitled and possesses the power to dispose it; and
- the TEH Investors Claim is not encumbered with any pledge, usufruct, lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the TEH Investors Claim to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the TEH Investors Claim to the Company.

2) Minerva II further declares and approves in respect of the Minerva II Claim that:

- it is the full owner of the Minerva II Claim;
- it is solely entitled and possesses the power to dispose it; and
- the Minerva II Claim is not encumbered with any pledge, usufruct, lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Minerva II Claim to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Minerva II Claim to the Company.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further the capital increase, as follows:

- Project Minerva Properties S.à r.l.	340,170 A Shares
- Office Portfolio Minerva II S.à r.l.	10,005 B Shares
	1,650,825 C Shares

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1. of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand and ten euro (EUR 20,010) represented by (i) three hundred forty thousand one hundred and seventy (340,170) A Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (ii) ten thousand and five (10,005) B Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and (iii) one million six hundred and fifty thousand eight hundred and twenty-five (1,650,825) C Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up. Any capital increase other than the increase from the assets of the respective Holding Companies shall be undertaken on the basis of a fair market evaluation unless otherwise agreed by the Investors. The fair market evaluation shall be carried out for these purposes by one of the internationally recognized accounting firms agreed by the Investors or, failing agreement, appointed by the President of the Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) and such accountancy firm shall be required to take advice on real estate values from internationally recognized real estate surveyors."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 5,000.- (five thousand euro).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to proxyholders of the persons appearing, such proxyholders signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-deux juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Office portfolio Minerva III S.à r.l., une société a responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.142 et ayant un capital social de vingt mille euros (EUR 20.000) (la Société). La société a été constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 307 du 6 février 2008.

ONT COMPARU:

1) Project Minerva Properties S.à r.l., une société a responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.788 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (TEH Investors),

ici représentée par M. Manfred Muller, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) Office Portfolio Minerva II S.à r.l., une société a responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.145 et ayant un capital social de vingt mille dix euros (EUR 20.010) (Minerva II et ensemble avec TEH Investors, les Associés).

ici représentée par Mademoiselle Tulay Sonmez, avocate, de résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Trois cent quarante mille (340.000) Parts Sociales A de la société ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, dix mille (10.000) Parts Sociales B de la société ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et un million six cent cinquante mille (1.650.000) Parts Sociales C de la société ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée et tous les associés présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée générale extraordinaire, aucune formalité de convocation n'était nécessaire.

II. L'assemblée est, par conséquent, régulièrement constituée et peut statuer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après.

III. Les procurations, après signature ne varietur par les mandataires des parties comparantes, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille euros (EUR 20.000) représenté par trois cent quarante mille (340.000) Parts Sociales A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, dix mille (10.000) Parts Sociales B de la société ayant une valeur nominale d'un centime d'euro EUR (0,01) chacune et un million six cent cinquante mille (1.650.000) Parts Sociales C de la société ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à vingt mille dix euros (EUR 20.010) par l'émission de (i) cent soixante-dix (170) nouvelles Parts Sociales A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits que les Parts Sociales A déjà existantes, (ii) cinq (5) nouvelles Parts Sociales B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits que les Parts Sociales B déjà existantes et (iii) huit cent vingt-cinq (825) nouvelles Parts Sociales C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits que les Parts Sociales C déjà existantes.

2. Souscription à ces parts sociales nouvellement émises et libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social devant être adoptée selon le point 2. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

V. Après avoir dûment délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille euros (EUR 20.000) représenté par trois cent quarante mille (340.000) Parts Sociales A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, dix mille (10.000) Parts Sociales B de la société ayant une valeur nominale d'un centime d'euro EUR (0,01) chacune et un million six cent cinquante mille (1.650.000) Parts Sociales C de la société ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à vingt mille dix euros (EUR 20.010) par l'émission de (i) cent soixante-dix (170) nouvelles Parts Sociales A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits que les Parts Sociales A déjà existantes, (ii) cinq (5) nouvelles Parts Sociales B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits que les Parts Sociales B déjà existantes et (iii) huit cent vingt-cinq (825) nouvelles Parts Sociales C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits que les Parts Sociales C déjà existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Sur ce,

1) TEH Investors, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent soixante-dix (170) nouvelles Parts Sociales A et les libérer intégralement au prix de deux millions trois cent quatre-vingt-sept mille quatre cent douze euros (EUR 2.387.412), dont (i) un euro et soixante-dix centimes d'euros (EUR 1,70) seront affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) le reste, soit deux millions trois cent quatre-vingt-sept mille quatre cent dix euros et trente centimes d'euros (EUR 2.387.410,30) au compte de prime d'émission de la Société par un apport en nature composé de l'affectation d'une créance (la Créance TEH Investors).

2) Minerva II, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq (5) nouvelles Parts Sociales B et à huit cent vingt-cinq (825) nouvelles Parts Sociales C, et les libérer intégralement au prix de onze millions six cent cinquante-six mille cent quatre-vingt-huit euros (EUR 11.656.188), dont (i) huit euros et trente centimes d'euros (EUR 8,30) seront affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) le reste, soit onze millions six cent cinquante-six mille cent soixante dix-neuf euros et soixante-dix centimes d'euros (EUR 11.656.179,70) au compte de prime d'émission de la Société par un apport en nature composé de l'affectation d'une créance (la Créance Minerva II).

La preuve de la libération intégrale des apports ci-dessus d'un montant total de quatorze millions quarante-trois mille six cents euros (EUR 14.043.600) résulte d'un certificat de gestion de la Société, émis le 22 juillet 2009.

Le certificat susmentionné, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Déclaration

1) TEH Investors déclare par ailleurs et approuve en relation avec la Créance TEH Investors que:

- il est le plein propriétaire de la Créance TEH Investors;
- il est le seul titulaire de la Créance et possède le pouvoir d'en disposer; et
- la Créance TEH Investors n'est grevée d'aucun nantissement, usufruit, privilège ou imposition, comme applicable, et qu'il n'y a aucun obstacle à la libre cessibilité de la Créance TEH Investors à la Société sans restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données afin d'entreprendre toutes les notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires à la réalisation d'un transfert valable de la Créance TEH Investors à la Société.

2) Minerva II déclare par ailleurs et approuve en relation avec la Créance Minerva II que:

- il est le plein propriétaire de la Créance Minerva II;
- il est le seul titulaire de la Créance et possède le pouvoir d'en disposer; et
- la Créance Minerva II n'est grevée d'aucun nantissement, usufruit, privilège ou imposition, comme applicable, et qu'il n'y a aucun obstacle à la libre cessibilité de la Créance Minerva II à la Société sans restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données afin d'entreprendre toutes les notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires à la réalisation un transfert valable de la Créance Minerva II à la Société.

L'Assemblée décide d'enregistrer que, suite à l'augmentation du capital social, l'actionariat dans la Société se présente comme suit:

- Project Minerva Properties S.à r.l.	340.170 Parts Sociales A
- Office Portfolio Minerva II S.à r.l.	10.005 Parts Sociales B
	1.650.825 Parts Sociales C

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dix euros (EUR 20.010), représenté par (i) trois cent quarante mille cent soixante-dix (340.170) Parts Sociales A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (ii) dix mille cinq (10.005) Parts Sociales B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et (iii) un million six cent cinquante mille huit cent vingt-cinq (1.650.825) Parts Sociales C sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Toute augmentation de capital autre que l'augmentation des actifs des Sociétés Holding respectives sera entreprise sur base d'une évaluation équitable du marché sauf décision contraire des Investisseurs. L'évaluation équitable du marché sera réalisée à ces fins par l'un des cabinets d'expertise comptable de renommée internationale choisi par les Investisseurs ou, à défaut de trouver un accord, nommé par le président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) et cette entreprise de comptabilité sera chargée de demander conseil sur les valeurs immobilières auprès d'experts immobiliers de renommée internationale."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus et confèrent par la présente pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à environ EUR 5.000.- (cinq mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, ces mandataires ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: M. MULLER, T. SONMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30159. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009128380/278.

(090154440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

CV Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.309.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009127481/12.

(090153528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Klipa Immobilien AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.705.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56125 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009127483/12.

(090153549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Valvert Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 147.934.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56147 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009127484/12.

(090153576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

EPE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.738.

In the year two thousand nine, on the twenty-fourth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

COGNETAS FUND LP, a limited partnership having its registered office at Alexander House, PO Box 431, 13-15, Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, registered with the Companies Register of United Kingdom under number Registrar 140, duly represented by Cognetas Fund (GP) Limited acting as general partner, hereby duly represented by Me Grégory Beltrame, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to record that:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of EPE S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 78.738, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, dated October 13th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 362 on May 17th, 2001 and last amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated October 13th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1373 on December 29th, 2003 (the Company);

II. the capital of the Company is set at one hundred and sixty-two thousand five hundred euro (EUR 162,500.-) represented by six thousand five hundred (6,500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each; and

III. the agenda of this extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company is the following:

- a) Dissolution of the Company with immediate effect and putting of the Company into liquidation;
- b) Appointment of Cognetas GP (DI) Limited as liquidator of the Company;
- c) Definition of the powers and duties of the liquidator of the Company; and
- d) Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognised as true by the Sole Shareholder, who, duly represented, decides on the following:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Cognetas GP (DI) Limited, a company incorporated under the laws of United Kingdom with registered address at Paternoster House, 65 St. Paul's Churchyard, London EC4M 8AB, United Kingdom and registered with the Companies Register of United Kingdom under number 05136110 as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator be instructed to realise the assets of the Company, to pay all debts and liabilities and to distribute, if any, the net assets of the Company to the Sole Shareholder of the Company.

The Liquidator shall prepare both a detailed inventory of the Company's assets and liabilities and a detailed report regarding the employment of the corporate assets with any supporting accounts and documents.

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator will have the broadest powers and particularly these set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, to perform his/her/its duties and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator. The Liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxy-holders with respect to specific acts or deeds.

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator is also authorised to make advance payments of any surplus assets of the Company to the Sole Shareholder as it deems fit.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed is estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, said proxy-holder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COGNETAS FUND LP, une société en commandite ayant son siège social sis à l'Alexander House, PO Boîte 431, 13-15, Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Royaume-Uni

sous le numéro Register 140, dûment représentée par Cognetas Fund (GP) Limited agissant en tant qu'associé-commandité, ici valablement représentée par M^e Grégory Beltrame, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. la comparante est le seul associé (l'Associé Unique) de EPE S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis aux 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.738, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 13 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial Sociétés et Associations n°362 du 17 mai 2001, modifié pour la dernière fois suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial Sociétés et Associations n° 1373 du 29 décembre 2003 (la Société);

II. le capital social de la Société est fixé à cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 162.500,-) divisé en six mille cinq cents (6.500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune; et

III. l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique est libellé de la manière suivante:

- a) Dissolution de la Société avec effet immédiat et mise en liquidation de la Société;
- b) Nomination de Cognetas GP (DI) Limited en tant que liquidateur de la Société;
- c) Définition des pouvoirs et responsabilités du liquidateur de la Société; et
- d) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, qui, valablement représenté, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Cognetas GP (DI) Limited, une société constituée sous les lois du Royaume-Uni ayant son siège social à Paternoster House, 65 St. Paul's Churchyard, Londres EC4M 8AB, Royaume-Uni et immatriculée au registre des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 05136110 en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de donner instruction au Liquidateur en vue de réaliser les avoirs de la Société, payer toutes les dettes et créances et, le cas échéant, distribuer les avoirs nets de la Société à l'Associé Unique de la Société.

Le Liquidateur préparera à la fois un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et un inventaire détaillé portant sur l'emploi des actifs de la Société ainsi que tous documents et comptes y relatifs.

L'Associé Unique de la Société a décidé que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus et particulièrement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée pour effectuer sa mission et que la Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du Liquidateur. Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des opérations ou actes spécifiques.

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à verser des acomptes sur boni de liquidation à l'Associé Unique dès qu'il le juge opportun.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société à raison du présent acte est estimé à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: G. Beltrame et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2009. LAC/2009/39572. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009127536/126.

(090153498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Predicare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.926.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009127475/12.

(090153453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Galaxy S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.667.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009127476/13.

(090153472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pro Fencing Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.702.

In the year two thousand and nine, on the first day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Pro Fencing Holdings S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 26 May 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1129 of 2 November 2005 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.702 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time on 25 August 2009 following a deed of Maître Jean-Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg and not yet published in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting is presided by Mr Michael JONAS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mr Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Cédric BLESS, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) so as to raise it from its current amount of one million three hundred six thousand six hundred euro (EUR 1,306,600.-) to an amount of one million six hundred six thousand six hundred euro (EUR 1,606,600.-).

2. To issue two hundred forty thousand (240,000) new Class A Preferred Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, having the same rights and privileges as the existing Class A Preferred Shares and to accept subscription for the newly issued Class A Preferred Shares and to accept payment in full of such new Class A Preferred Shares by a contribution in kind.

3. After considering a special report of the board of directors, to renew and increase the authorised capital to an amount of two million three hundred eighty-one thousand five hundred six Euro and twenty-five cents (EUR 2,381,506.25) divided into one million three hundred forty-nine thousand seven hundred sixty (1,349,760) Class A Preferred Shares as well as into five hundred fifty-five thousand four hundred forty-five (555,445) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share and to authorise the board of directors, during a period ending five (5) years after the date of publication of the present minutes in the Mémorial C, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new Class A Preferred Shares or new Class B Ordinary Shares with or without share premium, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms and conditions of convertible preferred equity certificates (only) issued from time to time by the Company; (ii) issue any rights in whatever form under the terms of the convertible preferred equity certificates; and (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares.

4. To amend article 5.1 as well as 5.2 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions.

5. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) so as to raise it from its current amount of one million three hundred six thousand six hundred euro (EUR 1,306,600.-) to an amount of one million six hundred six thousand six hundred euro (EUR 1,606,600.-).

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to issue two hundred forty thousand (240,000) new Class A Preferred Shares having the rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company.

Subscription and Payment

(1) Thereupon appeared CVC European Equity Partners III L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12399, represented by its General Partner CVC European Equity III General Partner L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12502, itself represented by its General Partner, CVC European Equity III Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031 ("CVCEEP III"), represented by M^e Michael JONAS, prenamed, by virtue of a proxy given on the 1st of September 2009, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

CVCEEP III declared to subscribe for two hundred thousand three hundred seventy-eight (200,378) new Class A Preferred Shares, with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, and to make payment in full for such new Class A Preferred Shares by a contribution in kind consisting in shares held by CVCEEP III in Pro Fencing Investments S.à r.l., a limited liability type of company governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.337 and having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("PFI").

The above mentioned contribution represents a value in aggregate amount of two hundred fifty thousand four hundred seventy-two euro and fifty cents (EUR 250,472.50).

Proof of the ownership by CVCEEP III of the above mentioned contribution has been given to the undersigned notary.

CVCEEP III declared that the contribution is free of any pledge, lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the contribution to the Company.

(2) Thereupon appeared CVC European Equity Partners III Parallel Fund-A L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12789, represented by its General Partner CVC European Equity III General Partner L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12502, itself represented by its General Partner, CVC European Equity III Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031 ("CVC Fund A"), represented by M^e Michael JONAS, prenamed, by virtue of a proxy given on the 1st of September 2009, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

CVC Fund A declared to subscribe for four thousand seventy-nine (4,079) new Class A Preferred Shares, with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, and to make payment in full for such new Class A Preferred Shares by a contribution in kind consisting in shares held by CVC Fund A in PFI.

The above mentioned contribution represents a value in aggregate amount of five thousand ninety-eight euro and seventy-five cents (EUR 5,098.75).

Proof of the ownership by CVC Fund A of the above mentioned contribution has been given to the undersigned notary.

CVC Fund A declared that the contribution is free of any pledge, lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities.

(3) Thereupon appeared CVC European Equity Partners III Parallel Fund-B L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12790, represented by its General Partner CVC European Equity III General Partner L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12502, itself represented by its General Partner, CVC European Equity III Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031 ("CVC Fund B"), represented by M^e Michael JONAS, prenamed, by virtue of a proxy given on the 1st of September 2009, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

CVC Fund B declared to subscribe for four thousand seventy-nine (4,079) new Class A Preferred Shares, with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, and to make payment in full for such new Class A Preferred Shares by a contribution in kind consisting in shares held by CVC Fund B in PFI.

The above mentioned contribution represents a value in aggregate amount of five thousand ninety-eight euro and seventy-five cents (EUR 5,098.75).

Proof of the ownership by CVC Fund B of the above mentioned contribution has been given to the undersigned notary.

CVC Fund B declared that the contribution is free of any pledge, lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities.

(4) Thereupon appeared CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P., a limited partnership formed under the laws of the State Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered in the State of Delaware under the authentication number 010243936-339470, represented by its General Partner CVC Europe Enterprise GP Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 79623 ("CVC Domestic"), represented by M^e Michael JONAS, prenamed, by virtue of a proxy given on the 1st of September 2009, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

CVC Domestic declared to subscribe for three thousand and four (3,004) new Class A Preferred Shares, with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, and to make payment in full for such new Class A Preferred Shares by a contribution in kind consisting in shares held by CVC Domestic in PFI.

The above mentioned contribution represents a value in aggregate amount of three thousand seven hundred fifty-five euro (EUR 3,755.-).

Proof of the ownership by CVC Domestic of the above mentioned contribution has been given to the undersigned notary.

CVC Domestic declared that the contribution is free of any pledge, lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities.

(5) Thereupon appeared CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12788, represented by its General Partner CVC Europe Enterprise GP Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 79623 ("CVC Cayman"), represented by M^e Michael JONAS, prenamed, by virtue of a proxy given on the 1st of September 2009, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

CVC Cayman declared to subscribe for ten thousand three hundred twenty-six (10,326) new Class A Preferred Shares, with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, and to make payment in full for such new Class A Preferred Shares by a contribution in kind consisting in shares held by CVC Cayman in PFI.

The above mentioned contribution represents a value in aggregate amount of twelve thousand nine hundred seven euro and fifty cents (EUR 12,907.50).

Proof of the ownership by CVC Cayman of the above mentioned contribution has been given to the undersigned notary.

CVC Cayman declared that the contribution is free of any pledge, lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities.

(6) Thereupon appeared Citicorp Capital Investors Europe Limited, a limited company formed and organised under the laws of the State of Delaware, United States, having its registered office at New Castle Corporate Commons, One Penn's Way, Operations One Building, New Castle, Delaware 19720, United States of America, registered in the State of Delaware under the authentication number 0075117 ("Citicorp"), represented by M^e Michael JONAS, prenamed, by virtue of a proxy given on the 1st of September 2009, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Citicorp declared to subscribe for fifteen thousand one hundred twelve (15,112) new Class A Preferred Shares, with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, and to make payment in full for such new Class A Preferred Shares by a contribution in kind consisting in shares held by Citicorp in PFI.

The above mentioned contribution represents a value in aggregate amount of eighteen thousand eight hundred ninety euro (EUR 18,890.-).

Proof of the ownership by Citicorp of the above mentioned contribution has been given to the undersigned notary.

Citicorp declared that the contribution is free of any pledge, lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities.

(7) Thereupon appeared CITI-EUROPE CO-INVEST L.P., a limited partnership formed under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, United States of America, registered in the State of Delaware under the authentication number 010247114-3395397 ("Citi Co-Invest"), represented by M^e Michael JONAS, prenamed, by virtue of a proxy given on the 1st of September 2009, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Co-Invest Citicorp declared to subscribe for three thousand twenty-two (3,022) new Class A Preferred Shares, with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, and to make payment in full for such new Class A Preferred Shares by a contribution in kind consisting in shares held by Citicorp in PFI.

The above mentioned contribution represents a value in aggregate amount of three thousand seven hundred seventy-seven euro and fifty cents (EUR 3,777.50).

Proof of the ownership by Citi Co-Invest of the above mentioned contribution has been given to the undersigned notary.

Citi Co-Invest declared that the contribution is free of any pledge, lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities.

The above mentioned subscribers further stated that a report has been drawn up by facts audit services S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.685 and signed by Mr Alain Blondlet, réviseur d'entreprises, on 1st September 2009, wherein the above contributions are described and valued (the "Report"), in accordance with article 32-1 of the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended.

The subscribers produced the Report, the conclusions of which read as follows:

"Based on our work and given the market condition and other circumstances prevailing at the date of this report, nothing came to our attention that causes us to believe that, the value of the A Shares to be contributed to the Company is not at least equal to the value of the Shares to be issued by the Company".

The Report, initialled "ne varietur" by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

The extraordinary general meeting of shareholders resolve to approve said subscriptions and the payments in kind and to allot the two hundred forty thousand (240,000) newly issued Class A Preferred Shares to the aforementioned subscribers as fully paid-up shares.

Third resolution

After considering the special report prepared by the board of directors in accordance with article 32-3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting resolved that, in addition to the subscribed capital, the authorised capital should be renewed and set at two million three hundred eighty-one thousand five hundred six Euro and twenty-five cents (EUR 2,381,506.25) to be divided into one million three hundred forty-nine thousand seven hundred sixty (1,349,760) Class A Preferred Shares as well as into five hundred fifty-five thousand four hundred forty-five (555,445) Class B Ordinary Shares, with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share.

The general meeting further resolved to authorise the board of directors, during a period ending on September 1st, 2014, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new Class A Preferred Shares as well as new Class B Ordinary Shares, with or without share premium, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms and conditions of convertible preferred equity certificates, issued from time to time by the Company; (ii) issue any rights in whatever form under the terms of the convertible preferred equity certificates; and (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares.

Fourth resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting resolves to amend article 5.1 and 5.2 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, article 5.1 shall from now on read as follows:

" 5.1. Capital

The subscribed capital of the Company is set at one million six hundred six thousand six hundred euro (EUR 1,606,600.-) divided into:

- (a) 280,000 Class A Preferred Shares,
- (b) 1,005,280 Class B Ordinary Shares,

all with a par value of one Euro and twenty five cents (EUR 1.25) per Share."

As a result, article 5.2 (first and second paragraph) shall from now on read as follows:

" 5.2. Authorised Capital

Besides and apart from the subscribed capital, the authorised capital of the Company is set at two million three hundred eighty-one thousand five hundred six Euro and twenty-five cents (EUR 2,381,506.25) to be divided into one million three hundred forty-nine thousand seven hundred sixty (1,349,760) Class A Preferred Shares as well as into five hundred fifty-five thousand four hundred forty-five (555,445) Class B Ordinary Shares, all with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share.

Subject to the provisions of the present Article, the board of directors is authorised, during a period ending on September 1st, 2014, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of three million nine hundred eighty-eight thousand one hundred six Euro and twenty-five cents (EUR 3,988,106.25) including the subscribed capital."

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le premier jour de septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actant en remplacement de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Pro Fencing Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 26 mai 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1129 du 2 novembre 2005 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.702 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte de Maître Jean-Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actant en remplacement du notaire soussigné en date du 25 août 2009, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par M^e Michael JONAS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire M. Gianpiero SADDI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur M^e Cédric BLESS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million trois cent six mille six cents euros (EUR 1.306.600,-) à un million six cent six mille six cents euros (EUR 1.606.600,-).

2. Emission de deux cent quarante mille (240.000) nouvelles Actions Préférentielles de Classe A d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les Actions Préférentielles de Classe A existantes et acceptation de la souscription et libération de ces Actions Préférentielles de Classe A par un apport en nature.

3. Après examen d'un rapport spécial du conseil d'administration, renouvellement et augmentation du capital autorisé à concurrence d'un montant de deux millions trois cent quatre-vingt-un mille cinq cent six euros et vingt-cinq centimes (EUR 2.381.506,25) divisé en un million trois cent quarante-neuf mille sept cent soixante (1.349.760) Actions Préférentielles de Classe A ainsi qu'en cinq cent cinquante-cinq mille quatre-cent quarante-cinq (555.445) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune et autoriser le conseil d'administration, pendant une période de cinq (5) ans après la date de publication du présent procès-verbal au Mémorial C, de (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles Actions Préférentielles de Classe A ou de nouvelles Actions Ordinaires de Classe B, avec ou sans prime d'émission, suite à l'exercice de droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil d'administration conformément aux termes et conditions de certificats de capitaux convertibles préférentiels (seulement) émis occasionnellement par la Société; (ii) émettre des droits sous toute forme conformément aux conditions de certificats de capitaux convertibles préférentiels ; et (iii) déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions.

4. Modification de l'article 5.1 ainsi que l'article 5.2 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédemment proposées.

5. Divers

(ii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) afin de le porter de son montant actuel de un million trois cent six mille six cents euros (EUR 1.306.600,-) à un million six cent six mille six cents euros (EUR 1.606.600,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'émettre deux cent quarante mille (240.000) nouvelles Actions Préférentielles de Classe A, ayant les droits et privilèges tels qu'établis dans les statuts de la Société.

Souscription et Paiement

(1) Ensuite a comparu CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III LP, un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12399, représenté par son General Partner CVC European Equity III General Partner L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12502, lui-même représenté par son General Partner CVC European Equity III Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031 ("CVCEEP III"), représenté par M^e Michael JONAS, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} septembre 2009, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

CVCEEP III a déclaré souscrire deux cent mille trois cent soixante-dix-huit (200.378) nouvelles Actions Préférentielles de Classe A d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, à libérer par un apport en nature consistant dans l'apport de parts sociales détenues par CVCEEP III dans Pro Fencing Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, enregistrée avec le registre du commerce et des sociétés e Luxembourg sous le numéro B 105.337 et ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("PFI").

L'apport tel que ci-dessus mentionné représente ainsi une contribution d'un montant global de deux cent cinquante mille quatre cent soixante-douze euros et cinquante centimes (EUR 250.472,50).

La preuve de la propriété de l'apport par CVCEEP III a été rapportée au notaire soussigné.

CVCEEP III a déclaré que l'apport est libre de tout privilège ou gage, selon le cas, et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la Société.

(2) Ensuite a comparu CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND-A L.P., un Limited Partnership, existant régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12789, représenté par son General Partner CVC European Equity III General Partner L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12502, lui-même représenté par son General Partner CVC European Equity III Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031 ("CVC Fund A"), représenté par M^e Michael JONAS, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} septembre 2009, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

CVC Fund A a déclaré souscrire quatre mille soixante-dix-neuf (4.079) nouvelles Actions Préférentielles de Classe A d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, à libérer par un apport en nature consistant dans l'apport de parts sociales détenues par CVC Fund A dans PFI.

L'apport tel que ci-dessus mentionné représente ainsi une contribution d'un montant global de cinq mille quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 5.098,75).

La preuve de la propriété de l'apport par CVC Fund A a été rapportée au notaire soussigné.

CVC Fund A a déclaré que l'apport est libre de tout privilège ou gage, selon le cas, et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la Société.

(3) Ensuite a comparu CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND-B L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le

numéro CR-12790, représenté par son General Partner CVC European Equity III General Partner L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12502, lui-même représenté par son General Partner CVC European Equity III Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77.031 ("CVC Fund B"), représenté par M^e Michael JONAS, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} septembre 2009, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

CVC Fund B a déclaré souscrire quatre mille soixante-dix-neuf (4.079) nouvelles Actions Préférentielles de Classe A d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, à libérer par un apport en nature consistant dans l'apport de parts sociales détenues par CVC Fund B dans PFI.

L'apport tel que ci-dessus mentionné représente ainsi une contribution d'un montant global de cinq mille quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 5.098,75).

La preuve de la propriété de l'apport par CVC Fund B a été rapportée au notaire soussigné.

CVC Fund B a déclaré que l'apport est libre de tout privilège ou gage, selon le cas, et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la Société.

(4) Ensuite a comparu CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P., un Limited Partnership existant et régi selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistré à l'Etat du Delaware sous le numéro d'authentification 010243936-339470, représenté par son General Partner CVC Europe Enterprise GP Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 79623 ("CVC Domestic"), représenté par M^e Michael JONAS, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} septembre 2009, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

CVC Domestic a déclaré souscrire trois mille quatre (3.004) nouvelles Actions Préférentielles de Classe A d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, à libérer par un apport en nature consistant dans l'apport de parts sociales détenues par CVC Domestic dans PFI.

L'apport tel que ci-dessus mentionné représente ainsi une contribution d'un montant global de trois mille sept cent cinquante-cinq euros (EUR 3.755,-).

La preuve de la propriété de l'apport par CVC Domestic a été rapportée au notaire soussigné.

CVC Domestic a déclaré que l'apport est libre de tout privilège ou gage, selon le cas, et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la Société.

(5) Ensuite a comparu CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership exempté sous le numéro CR-12788, représenté par son General Partner CVC Europe Enterprise GP Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 79623 ("CVC Cayman"), représenté par M^e Michael JONAS, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} septembre 2009, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

CVC Cayman a déclaré souscrire dix mille trois cent vingt-six (10.326) nouvelles Actions Préférentielles de Classe A d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, à libérer par un apport en nature consistant dans l'apport de parts sociales détenues par CVC Cayman dans PFI.

L'apport tel que ci-dessus mentionné représente ainsi une contribution d'un montant global de douze mille neuf cent sept euros et cinquante centimes (EUR 12.907,50).

La preuve de la propriété de l'apport par CVC Cayman a été rapportée au notaire soussigné.

CVC Cayman a déclaré que l'apport est libre de tout privilège ou gage, selon le cas, et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la Société.

(6) Ensuite a comparu CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, une limited liability company constituée sous l'empire des lois de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à New Castle Corporate Commons, One Penn's Way, Operations One Building, New Castle, Delaware 19720, Etats-Unis d'Amérique, enregistré dans l'Etat de Delaware sous le numéro d'authentification 0075117 ("Citicorp"), représenté par M^e Michael JONAS, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} septembre 2009, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Citicorp a déclaré souscrire quinze mille cent douze (15.112) nouvelles Actions Préférentielles de Classe A d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, à libérer par un apport en nature consistant dans l'apport de parts sociales détenues par Citicorp dans PFI.

L'apport tel que ci-dessus mentionné représente ainsi une contribution d'un montant global de dix-huit mille huit cent quatre-vingt-dix euros (EUR 18.890,-).

La preuve de la propriété de l'apport par Citicorp a été rapportée au notaire soussigné.

Citicorp a déclaré que l'apport est libre de tout privilège ou gage, selon le cas, et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la Société.

(7) Ensuite a comparu CITI-EUROPE CO-INVEST L.P., un limited partnership constitué sous l'empire des lois de Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistré dans l'État de Delaware sous le numéro d'authentification 010247114-3395397 ("Citi Co-Invest"), représenté par M^e Michael JONAS, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} septembre 2009, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Citi Co-Invest a déclaré souscrire trois mille vingt-deux (3.022) nouvelles Actions Préférentielles de Classe A d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, à libérer par un apport en nature consistant dans l'apport de parts sociales détenues par Citi Co-Invest dans PFI.

L'apport tel que ci-dessus mentionné représente ainsi une contribution d'un montant global de trois mille sept cent soixante-dix-sept euros et cinquante centimes (EUR 3.777,50).

La preuve de la propriété de l'apport par Citicorp a été rapportée au notaire soussigné.

Citi Co-Invest a déclaré que l'apport est libre de tout privilège ou gage, selon le cas, et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la Société.

Les souscripteurs tels que ci-dessus mentionnés ont déclaré qu'un rapport a été établi par facts audit services S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistré avec le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.685 et signé par Monsieur Alain Blondlet, réviseur d'entreprises, le 1^{er} septembre 2009, dans lequel les apports tels que ci-dessus mentionnés sont décrits et évalués (le "Rapport"), conformément à l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les souscripteurs ont fourni le Rapport, la conclusion de celui-ci pouvant être lu comme suit:

"Conformément à notre analyse et au vu des conditions de marché et autres circonstances existantes à la date de ce rapport, nous n'avons aucune observation à communiquer qui nous ferait penser que la valeur des Actions A devant être contribuées à la Société ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des Actions devant être émises."

Ce Rapport, après avoir été paraphé "ne varietur" par les représentants des actionnaires, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'accepter les dites souscriptions et les dits paiements et d'émettre les deux cents quarante mille (240.000) nouvelles Actions Préférentielles de Classe A aux souscripteurs tels qu'indiqués ci-dessus.

Troisième résolution

Après avoir examiné le rapport spécial préparé par le conseil d'administration conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale décide que, en plus du capital social souscrit, le capital autorisé doit être renouvelé et augmenté à concurrence d'un montant de deux millions trois cent quatre-vingt-un mille cinq cent six euros et vingt-cinq centimes (EUR 2.381.506,25) divisé en un million trois cent quarante-neuf mille sept cent soixante (1.349.760) Actions Préférentielles de Classe A ainsi qu'en cinq cent cinquante-cinq mille quatre cent quarante-cinq (555.445) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune.

L'assemblée générale décide en outre d'autoriser le conseil d'administration, pendant une période de cinq (5) ans prenant fin le 1^{er} septembre 2014, de (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles Actions Préférentielles de Classe A ou de nouvelles Actions Ordinaires de Class B, avec ou sans prime d'émission, suite à l'exercice de droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil d'administration conformément aux conditions de certificats de capitaux convertibles préférentiels émis occasionnellement par la Société; (ii) émettre des droits sous toute forme conformément aux conditions de certificats de capitaux convertibles préférentiels; et (iii) déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions générales de souscription et de libération des actions nouvelles.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article 5.1 et 5.2 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions:

En conséquence, l'article 5.1 aura dorénavant la teneur suivante:

" 5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à un million six cent six mille six cents euros (EUR 1.606.600,-) divisé en:

(a) 280.000 Actions Préférentielles de Classe A;

(b) 1.005.280 Actions Ordinaires de Classe B;

toutes ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action."

En conséquence, l'article 5.2 (premier et second paragraphe) aura dorénavant la teneur suivante:

" 5.2. Capital autorisé

A côté et en sus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions trois cent quatre-vingt-un mille cinq cent six euros et vingt cinq centimes (EUR 2.381.506,25) qui sera divisé en un million trois cent quarante-neuf mille sept cent soixante (1.349.760) Actions Préférentielles de Classe A ainsi que cinq cent cinquante-cinq mille quatre cent quarante-cinq (555.445) Actions Ordinaires de Classe B, toutes ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25).

Dans les conditions de cet article, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans prenant fin le 1^{er} septembre 2014, à augmenter en une ou plusieurs tranches successives le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé jusqu'à atteindre le montant total de trois millions neuf cent quatre-vingt-huit mille cent six euros et vingt-cinq centimes (EUR 3.988.106,25) capital social inclus."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. JONAS, G. SADDI, C. BLESS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 9 septembre 2009, LAC/2009/36489. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009127510/515.

(090153388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

**AEIF LH Sub 01 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BBEIF LH Sub 01 S.à r.l.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 129.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009127488/14.

(090153642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Meccarillos France, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 38.998.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56206 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009127489/12.

(090153676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Rainstorm Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.557.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009127487/14.

(090153629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Batten Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 83.878.

—

In the year two thousand and nine, on the fourth of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Batten S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, incorporated by deed enacted on September 5, 2001, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 83.878, published in Memorial C number 239, page 11452, on February 12, 2002.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer David Remy, private employee, residing professionally in Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the one hundred (100.-) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the issued share capital by an amount of GBP 5,000.- (five thousand Sterlings) so as to raise it from its present amount of GBP 10,000.- (ten thousand Sterlings) to GBP 15,000.- (fifteen thousand Sterlings) by the issue of 50 (fifty) new shares with a par value of GBP 100.- (one hundred Sterlings) each, by incorporation of profit brought forward.

2. - Amendment of article 6 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution:

It is decided to increase the corporate capital by the amount of GBP 5,000.- (five thousand Sterlings) so as to raise it from its present amount of GBP 10,000.- (ten thousand Sterlings) to GBP 15,000.- (fifteen thousand Sterlings) by the issue of 50 (fifty) new shares with a par value of GBP 100.- (one hundred Sterlings) each by incorporation of profit brought forward.

Second resolution:

It is decided to admit the sole shareholder "Bristol Airport Bermuda Limited, to the subscription of the 50 (fifty) new shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon "Bristol Airport Bermuda Limited", prenamed, represented by David Remy, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 50 (fifty) new shares and to have them fully paid up by incorporation of profit brought forward.

The proof of the existing free reserves has been reported to the undersigned notary by a balance sheet showing such amounts, their allocation as reserves having been duly approved by the sole shareholder.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 6. The Company's capital is set at GBP 15,000.- (fifteen thousand Sterlings) represented by 150 (one hundred fifty) shares of GBP 100.- (one hundred Sterlings) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,400.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same, appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le quatre septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Batten S.à r.l.", ayant son siège social à 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 83.878, constituée suivant acte reçu le 5 Septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 239, page 11432 du 12 Février 2002.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur David Remy, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 100 (cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de GBP 5.000.- (cinq mille livres sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 10.000.- (dix mille livres sterling) à GBP 15.000.- (quinze mille livres sterling) par l'émission de 50 (cinquante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de GBP 100.- (cent livres sterling) chacune, par incorporation de résultats reportés.

2.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de GBP 5.000.- (cinq mille livres sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 10.000.- (dix mille livres sterling) à GBP 15.000.- (quinze mille livres sterling) par l'émission de 50 (cinquante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de GBP 100.- (cent livres sterling) chacune, par incorporation de résultats reportés.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'admettre l'associé unique, "Bristol Aiport Bermuda Limited" prénommée, à la souscription des 50 (cinquante) parts sociales nouvelles:

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite "Bristol Aiport Bermuda Limited", prénommée, représentée par David Remy, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 50 (cinquante) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement par incorporation au capital de bénéfices reportés.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'associé unique.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. **. Le capital social est fixé à GBP 15.000,- (quinze mille livres sterling) divisé en 150 (cent cinquante) parts sociales de GBP 100,- (cent livres sterling) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.400.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, D. REMY, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36423. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 2 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009127528/122.

(090153590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Batten Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 83.878.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56191 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009127485/12.

(090153593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Sorrag Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 142.583.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009127486/13.

(090153608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Flagstone Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 118.871.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009127478/12.

(090153504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Clavadel Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 60.099.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 30 septembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Mademoiselle Meike Lakerveld, avec adresse professionnelle au «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg», est élu nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009127437/17.

(090153493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Lux'Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Lux'Piscine S.à r.l.).

Siège social: L-5693 Elvange, 29, Cité Waertzgaertchen.

R.C.S. Luxembourg B 120.161.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 septembre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2009127473/15.

(090153346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Oberheim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 47.928.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009127474/12.

(090153422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

INVESCO European Hotel Real Estate II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.600.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009127477/12.

(090153492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MILLEWé.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg E 2.710.

L'an deux mille neuf, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Paul LENTZ, retraité, né à Luxembourg, le 10 février 1929, demeurant à L-2210 Luxembourg, 76, boulevard Napoléon I^{er} ;

2.- Monsieur Charles LENTZ, commerçant, né à Luxembourg le 13 août 1954, demeurant à L-5372 Schuttrange, 21, rue du Verger,

agissant en leurs qualités de seuls associés de la société civile immobilière SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MILLEWE, avec siège social à L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section E et le numéro 2.710, constituée suivant acte notarié du 20 décembre 1985, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 58 du 5 mars 1986.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Monsieur Paul LENTZ, prénommé, a hérité de toutes les parts sociales de la société ayant appartenu à sa mère Madame Christine WELBES, en son vivant femme au foyer, ayant demeuré en dernier lieu à Luxembourg, y décédée le 1^{er} octobre 1998.

Le capital social de la société est actuellement réparti comme suit:

- Monsieur Paul LENTZ, prénommé, quatorze mille huit cent quarante parts sociales	14.840
- Monsieur Charles LENTZ, prénommé, cent soixante parts sociales	160
Total: quinze mille parts sociales	15.000

1.- Monsieur Paul LENTZ, prénommé, a déclaré céder à son fils Monsieur Charles LENTZ, prénommé, ce acceptant, quatorze mille huit cent trente (14.830) parts sociales qu'il détient dans la société.

Le prix de cession est fixé entre parties forfaitairement à un Euro (EUR 1,-) somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

Cette cession a lieu avec renonciation formelle de la part du cédant à tout droit de résolution.

Le cessionnaire déclare bien connaître la situation financière de la société et renonce à toute information supplémentaire à ce sujet.

Les comparants déclarent que la société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Ensuite Monsieur Paul LENTZ, prénommé, a déclaré céder à Madame Heike BAUR, ici présente, sans état particulier, née à Remscheid (Allemagne), le 29 novembre 1962, demeurant à L-5372 Schuttrange, 21, rue du Verger, qui accepte et déclare connaître la situation financière de la société, dix (10) parts sociales de la société.

Le prix de cession est fixé entre parties forfaitairement à un Euro (EUR 1,-) somme que le cédant reconnaît avoir reçue de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la société en l'adaptant à l'Euro et à la nouvelle répartition du capital comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros vingt-neuf cents (EUR 371.840,29), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sans désignation d'une valeur nominale, lesquelles ont été attribuées comme suit:

- Monsieur Charles LENTZ, commerçant, né à Luxembourg le 13 août 1954, demeurant à L-5372 Schuttrange, 21, rue du Verger, quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix parts sociales	14.990
- Madame Heike BAUR, sans état particulier, née à Remscheid (Allemagne), le 29 novembre 1962, demeurant à L-5372 Schuttrange, 21, rue du Verger, dix parts sociales	10
Total: quinze mille parts sociales	15.000

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées."

Enfin Monsieur Paul LENTZ, prénommé, déclare donner sa démission comme gérant de la société. Décharge pleine et entière lui est donnée par les associés de la société.

Ensuite les associés déclarent nommer Monsieur Charles LENTZ, prénommé, comme gérant de la société avec pouvoir d'engager celle-ci en toutes circonstances par sa seule signature.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, résultant du présent acte, restent à charge des cessionnaires.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Paul LENTZ, Charles LENTZ, Heike BAUR, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37987. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 septembre 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009127507/69.

(090153257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Standex International Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 148.366.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56222 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009127454/12.

(090153783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Meccarillos Suisse, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 38.999.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56207 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009127490/12.

(090153682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Land and Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.483.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 septembre 2009 que:

- Monsieur Andrea DE MARIA, né à Tricase le 1^{er} août 1975 et résident professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Michele Canepa, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

- La société SER.COM S.à.r.l, ayant son siège au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de Mayfair Trust Sàrl, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 01/10/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009127423/19.

(090153966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pragmatic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.488.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire FMW SàRL

Signature

Référence de publication: 2009127894/11.

(090153930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Wachund Handelsgesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.867.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009127625/10.

(090153261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Caribbean Property Investing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.560.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.10.09.

Signature.

Référence de publication: 2009127634/10.

(090153367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Soficomex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 23.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127638/10.

(090153494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Soficomex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 23.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127641/10.

(090153516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Birdie Investment Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6942 Niederanven, 27, Mehlstrachen.
R.C.S. Luxembourg B 102.994.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009127829/14.

(090154587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Soficomex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 23.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127636/10.

(090153487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Soficomex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 23.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127639/10.

(090153505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Soficomex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 23.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127640/10.

(090153510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Midas Equityco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.361.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

HG Incorporations Limited, a company registered in England and Wales (registered number 4572042) and whose registered office is at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom,

here represented by Regis Galiotto, jurist, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg by virtue of a proxy given on September 10, 2009

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one single shareholder (hereafter the "Shareholder"), subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders (hereafter the "Shareholders"), but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Midas Equityco S.a r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, shares.

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at twelve thousand, five hundred Sterling Pounds (GBP 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Sterling Pound (GBP 1) each, all subscribed and fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any payment of premium on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Subject to the approval of the Shareholder(s), the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the Law, will be complied with.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

The shares are freely transferable among the Shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the amended and restated law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of managers. The Company is managed by one or several managers (hereinafter each a "Manager"). If several Managers have been appointed, they will constitute a board of managers (hereinafter the "Board of Managers"). The members of the Board of Managers might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers)) and "Category B Managers)).

The Managers need not to be Shareholders.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) and will determine the Manager's responsibilities and remuneration (if any), the duration of

the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and- refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the board of managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented.

A Manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented.

Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

If, for unforeseen circumstances, a Manager is not able to be present at a meeting of the Board of Managers, he has, by way of exception, the option to attend by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

The Board of Managers meeting shall be held at least every six (6) months in Luxembourg.

Art. 14. Liability - Indemnification. The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25)

Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the Shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

The Shareholders may or, if their number exceeds twenty-five (25), shall meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with the Law by the Board of Managers, failing which by the statutory auditor (if any), failing which by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting have to be held in Luxembourg. However, it may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of Shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half (1/2) of the capital. If this majority is not attained at a first meeting (or consultation in writing), the Shareholders are immediately convened (or consulted) a second time and decisions will be taken by a simple majority of vote cast irrespective of the number of shares represented.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits.

Art. 19. Financial year. The Company's accounting year starts on April 1st of each year and ends on March 31st of the following year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions and in compliance with the provisions of article 8 of the Articles:

- Interim accounts are established by the Manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;
- (ii) second, to the Shareholders so as to return the equivalent of the paid in share capital on all shares to their holders,
- (iii) third, to the Shareholders to the extent and in consideration of such classes of Shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set out in article 8 of the Articles for the appropriation of profits.

Chapter VII. Applicable law.

Art. 24. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on March 31, 2010.

Subscription - Payment

All the twelve thousand, five hundred (12,500) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, have been subscribed by HG Incorporations Limited, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand, five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at 1,800.- Euros.

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at 4.

2. Appoint the following as:

- *Category A Managers:*

* Mr Justin Leong, with professional address at 2 More London Riverside, London, SE1 2AP, United Kingdom; and

* Mr Phillip Schwalber, with professional address at 2 More London Riverside, London, SE1 2AP, United Kingdom;

- *Category B Managers:*

* Mrs Nadia Dziwinski, with professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg; and

* Mr Francois Champon, with professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The duration of the Managers' mandate is unlimited.

3. Fix the address of the Company at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

HG Incorporations Limited, une société constituée et gouvernée par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles ayant son siège social à 2, More London Riverside, SE1 2AP London, Royaume-Uni, et enregistrée au "Companies House" (Registre de Commerce et des Sociétés du Royaume-Uni) sous le numéro 4572042,

représentée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 septembre, 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique (ci-après l' "Associé"), propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés (ci-après les "Associés"), dans la limite de quarante (40) Associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination "Midas Equityco S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales.

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12,500) représenté par douze mille cinq cents (12,500) actions d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toute prime payée sur une part sociale en plus de la valeur nominale sera transférée.

L'avoir du compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a racheté aux Associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux Associés, ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Sous réserve de l'accord de l'Associé unique ou des Associés, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tout instruments financiers convertibles en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que au moment de la conversion, l'article 189 de la Loi, soit respecté.

Art. 7. Augmentation et Diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'Associé unique ou des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de Parts Sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Les membres du Conseil de Gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B".

Les Gérants ne doivent pas être associés.

Chaque Gérant sera nommé par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Gérant ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés ou non parmi ses membres, qu'ils soient Associés ou non.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Gérant(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelles) des Gérants, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tous les actes d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les Gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux Gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un Gérant peut être représenté par un autre membre du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B devront être présents ou représentés.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à la majorité simple, avec au moins un vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de partage des voix, le président de la réunion a une voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Gérants concernés.

Si, en raison de circonstances particulières, un Gérant ne peut pas être présent à une réunion du Conseil de Gérance, il pourra, de manière exceptionnelle, participer à la réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. Une telle participation est considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Le Conseil de Gérance devra se réunir au moins tous les six (6) mois au Luxembourg.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures auxquels il/elle pourrait être partie en

raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société dont la Société est un associé ou un créancier et par lesquels il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), exception faite des cas où son/sa responsabilité est engagée pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels ce Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Associé unique ou des Associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des Associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux Associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les Associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Les Associés peuvent ou, si leur nombre excède vingt-cinq (25), doivent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le commissaire aux comptes, le cas échéant, ou à défaut, par des Associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux Associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les Associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout Associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être Associé.

Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, doivent se tenir au Luxembourg. Néanmoins, elles pourraient se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les Associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation écrite) les Associés seront à nouveau convoqués (ou consultés) et les décisions seront prises à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Chapitre V. Année sociale, Répartition.

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'Associé unique ou, suivant le cas, des Associés.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes et conformément à l'article 8 des Statuts.

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et après affectation de cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les Associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;
- (ii) en second lieu, à tous les Associés afin de retourner l'équivalent du montant libéré pour toutes les parts sociales à leurs propriétaires;
- (iii) en troisième lieu, à tous les Associés dans la mesure et eu égard aux catégories de parts sociales qui seraient alors en circulation au moment de la liquidation, suivant les règles de priorité et les proportions prévues à l'article 8 des Statuts pour la répartition des profits.

Chapitre VII. Loi applicable.

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 mars 2010.

Souscription - Libération

Chacune des douze mille cinq cents (12,500) parts sociales a été souscrite par HG Incorporations Limited, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12,500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 1.800,- Euros.

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de Gérants à 4.
2. Nommer les personnes suivantes en tant que:

- Gérants de Catégorie A:

* M. Justin Leong, avec adresse professionnelle au 2 More London Riverside, Londres, SE1 2AP, Royaume Uni; et

* M. Phillip Schwalber, avec adresse professionnelle au 2 More London Riverside, Londres, SE1 2AP, Royaume Uni.

- Gérants de catégorie B:

* Mme Nadia Dziwinski, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg; et

* M. François Champon, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

La durée du mandat des Gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37898. Reçu soixante-quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 OCT. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009127263/498.

(090153659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Intemporel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 119.031.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009127646/12.

(090153671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Fina Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009127644/13.

(090153391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

World Wines Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 51, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 86.018.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009127645/12.

(090153666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Chaleur Appliquée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 101, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 19.877.

L'an deux mil neuf.

Le sept septembre.

Par devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Tom WEISGERBER, fonctionnaire d'Etat, demeurant à L-1834 Luxembourg, 21 rue Jean Pierre Koltz.
- 2) Monsieur Francis WEISGERBER, ingénieur technicien, demeurant à L-2670 Luxembourg, 21 boulevard Verdun.
- 3) Monsieur Jean-Pierre RUBECK, salarié, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 6, rue Paul Lancrenon.
- 4) La société anonyme "FRAN FINANCIERE S.A." avec siège social à L-2670 Luxembourg, 21, boulevard Verdun; ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Francis WEISGERBER ci-avant qualifié.

Lesquels comparants déclarent que les nommés sub 1) et 2) sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "Chaleur Appliquée Sàrl" avec siège social à L-4026 Esch-sur-Alzette, 101, route de Belvaux;

inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 19.877;

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Fischbach alors de résidence à Mersch en date du 22 octobre 1982, publié au Mémorial C de 1982, page 14.237;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman alors de résidence à Luxembourg, le 7 décembre 1983, publié au Mémorial C de 1984, page 770;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Clervaux, le 24 décembre 1986, publié au Mémorial C de 1987, page 4.623;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire le notaire instrumentaire, le 23 décembre 1988, publié au Mémorial C de 1989, page 5.238.-

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Tom WEISGERBER, prédit, déclare par la présente céder et transporter à Monsieur Jean-Pierre RUBECK, prédit ici présents et ce acceptant CINQ (5) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée "Chaleur Appliquée Sàrl".

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de DIX MILLE EURO (10.000,- EUR), montant que Monsieur Tom WEISGERBER, reconnaît avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

- Monsieur Francis WEISGERBER, prédit, déclare par la présente céder et transporter a la société anonyme "Fran Financière S.A." prédite ici représentée comme il est dit ci-avant QUATRE-VINGT-DIX (90) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée "Chaleur Appliquée Sàrl".

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de CENT QUATRE-VINGT MILLE EURO (180.000,- EUR), montant que Monsieur Francis WEISGERBER, reconnaît avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

Deuxième résolution

Suite aux prédites cessions de parts l'article 6.- des statuts est à lire comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de TRENTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EURO (32.500,- EUR) divisé en CENT (100) parts sociales de TROIS CENT VINGT-CINQ EURO (325,- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées intégralement comme suit:

- Monsieur Jean-Pierre RUBECK, prédit	5 parts sociales
- Monsieur Francis WEISGERBER, prédit	5 parts sociales
- la société anonyme "Fran Financière S.A." prédite	<u>90 parts sociales</u>
TOTAL:	100 parts sociales

La somme de TRENTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EURO (32.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire."

Troisième résolution

Est nommé gérant unique de la société Monsieur Francis WEISGERBER, prèdit, qui peut par sa seule signature valablement engager la société.

Quatrième et Dernière résolution

Les associés décident d'ajouter un dernier alinéa à l'article 7 des Statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 7. Dernier alinéa. Les associés ont un droit de préemption qui sera exercé comme suit:

a.- tout associé qui désire vendre ses parts sociales en totalité ou partiellement, doit communiquer aux autres associés par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la Société, le nombre des parts sociales qu'il désire céder, le prix, les conditions et modalités de paiement;

b.- dans les dix jours de la réception de la lettre recommandée ci-avant mentionnée, l'associé vendeur informera les autres associés par lettre recommandée avec accusé de réception;

c.- dans les vingt jours à partir de la réception de la lettre recommandée les autres associés informeront l'associé-vendeur s'ils veulent exercer le droit d'acquérir les parts sociales offertes au prix indiqué, par lettre recommandée avec accusé de réception;

d.- dans les dix jours à compter du délai indiqué, les associés informeront l'associé-vendeur si le droit de préemption sera exercé et, en cas d'exercice, contrôlera l'exécution du transfert des parts sociales;

e.- si le droit de préemption n'a pas été exercé, l'associé-vendeur est libre de vendre toutes ses parts sociales à un tiers aux prix et conditions offertes originaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les frais généralement quelconques incombant à la société, en raison de la présente assemblée générale sont évalués approximativement à MILLE EURO (EURO 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Weisgerber, F. Weisgerber, Rubeck, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 14 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10717. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 18 septembre 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009127551/83.

(090153807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Eurofinagest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 101.090.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127647/11.

(090153673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Global Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5960 Itzig, 100, rue de l'Horizon.

R.C.S. Luxembourg B 89.881.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société de Gestion Fiduciaire

Signature

Référence de publication: 2009127648/12.

(090153679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Speltz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 8, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 29.070.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009127649/12.

(090153684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Esterel Bay Immobilier S.A., Société Anonyme,

(anc. Miramar Le Parc Immobilier S.A.).

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 98.784.

L'an deux mille neuf, le quatorze septembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MIRAMAR LE PARC IMMOBILIER S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98784, constituée originellement sous la dénomination sociale de "WORLD ART", suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 295 du 13 mars 2004,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par:

- Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 25 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1073 du 21 octobre 2005, contenant notamment l'adoption de sa dénomination sociale actuelle, et

- Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2930 du 9 décembre 2008.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à 3, route de Luxembourg, L-6101 Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, demeurant à 19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond;
2. Changement de la dénomination de la Société en "ESTEREL BAY IMMOBILIER S.A." et modification subséquente du premier alinéa de l'article 1 des statuts;
3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de transférer le siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond; et
- de changer la dénomination de la Société en "ESTEREL BAY IMMOBILIER S.A." et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 1 des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ESTEREL BAY IMMOBILIER S.A.", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en française suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the fourteenth of September,

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "MIRAMAR LE PARC IMMOBILIER S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 98784, originally incorporated under the name of "WORLD ART", pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on the 23rd of January 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 295 of the 13th of March 2004,

and whose articles of association have been amended pursuant to deeds of

- Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on the 25th of April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1073 of the 21st of October 2005, containing notably the adoption of its actual denomination, and

- Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on the 13th of November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2930 of the 9th of December 2008.

The meeting is presided by Ms. Monique GOERES, private employee, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6101 Junglinster.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Luca DI FINO, chartered accountant, residing professionally at 19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office to L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond;
2. Change of the Company's name into "ESTEREL BAY IMMOBILIER S.A." and subsequent amendment of the first paragraph of article 1 of the bylaws;
3. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides:

- to transfer the registered office to L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond; and
- to change the Company's name into "ESTEREL BAY IMMOBILIER S.A." and to subsequently amend the first paragraph of article 1 of the bylaws as follows:

" **Art. 1.** There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "ESTEREL BAY IMMOBILIER S.A.", governed by the present articles of association as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies."

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks French and English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in French followed by a English version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons together with Us, the notary, the present deed.

Signé: GOERES - PI FINO - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2009. Relation GRE/2009/3365. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 1^{er} octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009127532/127.

(090153308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Wodalux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-5429 Hettermillen, 6, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 121.760.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009127650/11.

(090153964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Montana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 101.809.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127651/10.

(090153712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Euroconsumers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 33.096.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009127643/13.

(090153483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Soficomex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 23.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127642/10.

(090153518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Must Properties and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.007.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127652/10.

(090153709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Euro-CRM Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.814.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009127657/10.

(090153632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.